

The logo for Burelle SA, featuring the word "Burelle" in a stylized, outlined font with a horizontal line above and below it, and "SA" in a smaller, similar font to the right.

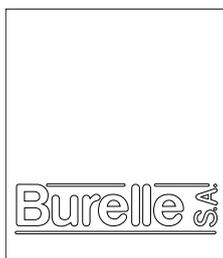
AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2017

Cercle de l'Union
27, Place Bellecour 69002 Lyon
à 11 heures

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

SOMMAIRE



- 3 Convocation et ordre du jour
- 4 Comment participer à l'Assemblée Générale ?
- 5 Comment remplir le formulaire de participation ?
- 6 Le Conseil d'Administration
- 7 Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs
- 8 Proposition de nomination d'un censeur

- 9 COMPTES CONSOLIDÉS**
 - 9 Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2016
 - 14 Comptes consolidés
 - 17 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 19 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

- 20 COMPTES SOCIAUX**
 - 20 Exposé sommaire de la situation de la Société en 2016
 - 22 Bilan
 - 23 Compte de résultat
 - 24 Résultats financiers des cinq derniers exercices
 - 25 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 27 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
 - 29 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions
 - 31 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2017

CONVOCAION ET ORDRE DU JOUR

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE de la société BURELLE SA se tiendra au Cercle de l'Union, 27 Place Bellecour 69002 Lyon, **le vendredi 2 juin 2017 à 11 heures** (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Deuxième résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende ;
- Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice – Approbation des modifications d'une convention existante avec la Compagnie Plastic Omnium et Sofiparc ;
- Quatrième résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice) ;
- Cinquième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société ;
- Septième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Huitième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Neuvième résolution : Nomination d'un censeur, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ;
- Dixième résolution : Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
- Onzième résolution : Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- Douzième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général ;
- Treizième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué ;
- Quatorzième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Quinzième résolution : Modification des statuts pour permettre la création de postes de censeur ;
- Seizième résolution : Mise en harmonie de l'article 4 « Sièges sociaux » des statuts de la société relatif au transfert du Siège social ;
- Dix-septième résolution : Pouvoirs.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions de vous présenter muni de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation (voir Comment participer à l'Assemblée Générale ?)

Vous pourrez vous procurer le rapport annuel complet de l'exercice 2016 :

- soit sur internet (www.burelle.fr)
- soit sur simple demande par courrier en renvoyant la « Demande d'envoi de documents et renseignements » à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1 Allée Pierre Burelle 92593 Levallois Cedex ou par téléphone en appelant le +33 (0)1 40 87 65 00 ou par fax au +33 (0)1 40 87 96 80.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'enregistrement comptable de vos actions à votre nom, deux jours ouvrés avant l'Assemblée, soit le **31 mai 2017** à zéro heure (heure de Paris).

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir une **attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex, **avec, une fois rempli, daté et signé, le formulaire de participation joint à ce document ou disponible sur le site internet de Burelle SA (www.burelle.fr) sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale »,**
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA deux jours ouvrés avant l'Assemblée, soit le **31 mai 2017** à zéro heure (heure de Paris), et de nous retourner **le formulaire de participation rempli, daté et signé sous l'enveloppe T jointe à ce document** ou par courrier adressé à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex.

VOUS N'ASSISTEREZ PAS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer au vote en remplissant **le formulaire de participation joint à ce document ou disponible sur le site internet de Burelle SA (www.burelle.fr) sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale »**. Pour remplir ce formulaire, suivez les instructions données dans « Comment remplir le formulaire de participation ».

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation**, accompagnée de votre **formulaire de participation rempli, daté et signé**, à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle 92593 Levallois cedex, par courrier ou **sous l'enveloppe T jointe à ce document**.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et **envoyez-le sous l'enveloppe T jointe à ce document** ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle 92593 Levallois cedex.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION ?

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. 1 2 3

BURELLE SA
Société Anonyme au capital de 27 799 725 €
Siège social : 19, boulevard Jules Carteret - 69007 Lyon
785 386 319 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 2 JUIN 2017**

A Je désire assister personnellement à cette Assemblée : je date et je signe au bas du formulaire

B Je ne désire pas assister personnellement à cette Assemblée : j'utilise le formulaire de vote selon l'une des 3 possibilités offertes

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre établissement teneur de compte.

1 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT**
et l'autorise à voter en mon nom

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je vote **OUI** à tous les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale comme ceci ■ et pour lesquels je vote **NON** ou je m'ABSTIENS, ce qui équivaut à voter **NON** (art. L.225-107 Code de commerce) – cf. au verso renvoi (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix comme ceci ■

<i>De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire</i>														OUI NON ABST		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	A	B	C
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</i>																
15	16	17											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3 **JE DONNE POUVOIR À :**

Je donne pouvoir à :
M / Mme
pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus. cf. au verso renvoi (3)

Nom, Prénom, Adresse cf. au verso renvoi (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :
 Je donne pouvoir au Président Je m'abstiens Je donne procuration à M / Mme /2017
 cf. au verso renvoi (3)

Date et Signature / /2017

4

Pour être pris en compte, tout formulaire doit parvenir au plus tard le 31 mai 2017 à Burelle SA, Service Actionnaires, 1, allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex Quelle que soit l'option choisie, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire

- A** Vous désirez assister à l'Assemblée, **cochez la case A**, datez et signez en **4**, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.
- B** Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**, puis
 - 1** si vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**,
 - 2** si vous désirez voter par correspondance, **cochez les cases de la partie 2** conformément à vos souhaits,
 - 3** si vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **remplissez la partie 3**,
 - 4** Datez et signez ici, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.

NE PAS REMPLIR LE SPÉCIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEAN BURELLE *
Président-Directeur Général de Burelle SA
Président d'honneur et Administrateur de
la Compagnie Plastic Omnium
78 ans
Premier mandat : 16 novembre 1964
Échéance : 2018



LAURENT BURELLE *
Directeur Général Délégué de Burelle SA
Président-Directeur Général de
la Compagnie Plastic Omnium
67 ans
Premier mandat : 30 juin 1986
Échéance : 2018



PAUL HENRY LEMARIÉ *
Directeur Général Délégué de Burelle SA
Administrateur et
Directeur Général Délégué de
la Compagnie Plastic Omnium
70 ans
Premier mandat : 7 juin 2001
Échéance : 2019



ÉLIANE LEMARIÉ *
Représentant permanent de Burelle SA,
Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium
71 ans
Premier mandat : 30 juin 1976
Échéance : 2018



FÉLICIE BURELLE *
37 ans
Premier mandat : 30 mai 2013
Échéance : 2019



PIERRE BURELLE *
46 ans
Premier mandat : 30 mai 2013
Échéance : 2019



DOMINIQUE LÉGER
Président du Comité des Comptes
et Membre du Comité des Rémunérations
75 ans
Premier mandat : 7 juin 2001
Échéance : 2019



HENRI MOULARD
Président du Comité des Rémunérations
et Membre du Comité des Comptes
79 ans
Premier mandat : 22 juin 1994
Échéance : 2018



PHILIPPE SALA
Membre du Comité des Comptes
et du Comité des Rémunérations
76 ans
Premier mandat : 7 juin 2001
Échéance : 2019

* Administrateurs apparentés, membres du groupe de contrôle familial

PROPOSITION DE NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Mme CLOTILDE LEMARIÉ



Née le 8 novembre 1980
Nationalité française

Mme Clotilde Lemarié est avocate au Barreau de Paris, *Barrister* en Angleterre et au Pays de Galles et *Attorney-at-Law* de l'Etat de New York aux États-Unis. Depuis fin 2016, elle exerce en tant que conseil en arbitrage international chez Pinsent Masons LLP à Londres. Elle intervient notamment sur de grands projets internationaux dans les secteurs de l'énergie, de la construction et de l'infrastructure.

Mme Clotilde Lemarié a commencé sa carrière en 2006 au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel en arbitrage international, à Paris, puis à Londres. En 2010, elle a rejoint le cabinet Pinsent Masons LLP à Londres où elle est restée jusqu'en 2014, date à laquelle elle a été nommée associée en arbitrage international chez Gide Loyrette Nouel à Londres.

Mme Clotilde Lemarié est titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un DEA en droit international privé de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et du *Bachelor of Laws (LLB) in English Law and French Law* de King's College London (Royaume-Uni). Mme Clotilde Lemarié est aussi titulaire d'un diplôme de chinois à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris.

Mme HELEN LEE BOUYGUES



Née le 23 mai 1972
Nationalité américaine

Helen Lee Bouygues est depuis 2014 associée en charge de la division Recovery and Transformation Services de McKinsey & Company à Paris. Spécialisée dans les opérations de retournement et transformation d'entreprises, elle était associée chez Alvarez & Marsal à Paris de 2004 à 2011, avant de créer sa propre société de conseil dans ce domaine, Lee Bouygues Partners, en mars 2011.

Mme Helen Lee Bouygues a débuté sa carrière en 1995, en tant qu'associée en fusions-acquisitions chez J.P. Morgan à New York et à Hong Kong. En 1997, elle a été nommée Directeur du Développement de Pathnet Inc., un fournisseur de services de télécommunications basé à Washington DC aux États-Unis, et en 2000, elle a rejoint Cogent Communications Inc. où elle a exercé les fonctions de Treasurer, Chief Operating Officer et Chief Financial Officer jusqu'en 2004.

Mme Helen Lee Bouygues est titulaire d'un *Bachelor of Arts*, magna cum laude, de Princeton University en Sciences Politiques et d'un *Master in Business Administration* de Harvard Business School.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN CENSEUR

M. HENRI MOULARD



Né le 2 mai 1938
Nationalité française

Mandats et fonctions exercés dans la Société :

Administrateur depuis le 22 juin 1994.
Président du Comité des Rémunérations depuis le 18 décembre 2013 et membre du Comité des Comptes depuis le 3 juin 2015.

M. Henri Moulard quittera son poste d'administrateur à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 juin 2017. Il est proposé à cette Assemblée de le nommer censeur pour une période de trois ans.

M. Henri Moulard est licencié en droit privé, titulaire d'un DES de droit public et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

Président-Directeur Général de la Lyonnaise de Banque de 1987 à 1992, M. Henri Moulard est Président du Directoire de la Banque Neuflyze OBC, puis Président du Directoire d'ABN Amro France, de 1993 à 2000. En 2001 et 2002, il est Président-Directeur Général de Generali France. À partir de 2002, il assure la présidence de Truffle Capital qu'il quitte le 31 octobre 2016, date à laquelle il devient Président d'honneur. Il est actuellement Président de HM & Associés.

Au cours de sa carrière, M. Henri Moulard a siégé au Conseil d'administration de plusieurs sociétés cotées et non cotées, notamment Unibail-Rodamco, Elf Aquitaine, Crédit Agricole SA, Calyon, LCL-Crédit Lyonnais et Amundi. Il a été trésorier de la Fondation de France de 1998 à 2006.

M. Henri Moulard est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2016

Sociétés françaises :

Président de HM & Associés SAS
Président d'honneur de Truffle Capital SAS
Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière du Saint-Gothard
Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière Franco-Suisse
Administrateur de Sogelym-Dixence SAS
Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations de Neuflyze Vie
Censeur et Président du Comité des Rémunérations de GFI Informatique

Mandats échus au cours de l'exercice :

Président de Truffle Capital SAS jusqu'au 31 octobre 2016

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE EN 2016

ACTIVITÉS

Burelle SA est une société holding qui contrôle trois filiales au 31 décembre 2016 :

- la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel présent dans les équipements automobiles et les services aux collectivités locales pour la gestion des déchets. Depuis le 21 mars 2016, date à laquelle la Compagnie Plastic Omnium a réduit son capital social de 0,72 %, la participation de Burelle SA dans cette filiale est de 57,01 % au lieu de 56,6 % au 31 décembre 2015.
- Burelle Participations, filiale à 100 % dédiée au capital-investissement, et
- Sofiparc, filiale immobilière contrôlée à 100 %.

Principal actif de Burelle SA, la **Compagnie Plastic Omnium** constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA et représente plus de 96 % des actifs figurant au bilan consolidé.

Implantée industriellement dans 31 pays et employant, avec ses coentreprises, près de 33 000 personnes dans le monde, la Compagnie Plastic Omnium est présente principalement dans les équipements automobiles qui représentent près de 95 % du chiffre d'affaires économique¹ 2016.

Le **pôle Automobile** regroupe deux leaders mondiaux :

La **Division Auto Exterior**, n° 1 mondial des pièces et modules de carrosserie*, conçoit, fabrique et livre une large gamme de pièces produites à partir de polypropylène injecté et de matériaux composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules de bloc-avant et pièces en composites, notamment des hayons.

Le 29 juillet 2016, cette division a acquis l'activité Systèmes Extérieurs de Faurecia, confortant sa position de leader mondial dans la production de pare-chocs et de pièces de carrosserie en plastique. Cette opération renforce son réseau industriel principalement en Allemagne, un pays où elle n'était pas présente, et accroît ses capacités de Recherche & Développement. Dans son nouveau périmètre, la Division a livré, en année pleine, une production pro forma de 27 millions de pare-chocs peints en 2016.

Avec le développement des activités dans les zones en forte croissance, notamment en Chine où la Division Auto Exterior assure 20 %* de la production totale, sa part de marché mondial a fortement crû ces dernières années. De 8 % en 2010, elle est passée à 15 % en 2016, après l'intégration des systèmes extérieurs de Faurecia. Ses principaux concurrents sont le groupe canadien Magna et le groupe indien Motherson-SMP

¹ Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé augmenté du chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention.

² Selective Catalytic Reduction

* Estimations internes à partir de données IHS

qui détiennent respectivement 7 %* et 3 %* du marché mondial. Les constructeurs automobiles fabriquent encore 34 %* des pare-chocs produits dans le monde.

La **Division Auto Inergy** est N° 1 mondial des systèmes à carburant produits par soufflage du polyéthylène. Equipement de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant rassemble plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur. En 2016, la Division Auto Inergy a fabriqué 19 millions de systèmes à carburant. Elle se développe également dans les systèmes SCR² de dépollution pour les véhicules diesel. Sur l'exercice, elle en a produit près de 1 million et s'est fixé un objectif de 3 millions à horizon 2020.

Entre 2010 et 2016, la part de marché mondial de Auto Inergy a progressé de 5 points, passant de 16 % à 21 %*. Ses principaux concurrents sont Kautex, filiale du groupe américain Textron, le groupe chinois YAPP et le groupe TI Automotive, avec respectivement 15 %, 12 % et 11 % de parts de marché. La division estime que les réservoirs en métal représentent encore 21 %* du marché. Cette part décroît chaque année : en effet, grâce à ses atouts en matière de sécurité et de design, la solution plastique s'impose de plus en plus. La croissance de l'activité est soutenue par ce mouvement de substitution du métal par le plastique ainsi que par l'expansion du réseau industriel dans les zones en fort développement.

Le pôle Automobile dispose au total de 122 sites industriels, implantés à proximité des usines des constructeurs automobiles. Chacune des deux divisions gère son propre réseau. Au total, les deux activités automobiles emploient, avec les coentreprises, plus de 31 000 personnes en 2016. Elles travaillent avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles mondiaux. Les constructeurs allemands représentent, en 2016, 37 % du chiffre d'affaires économique automobile pro forma estimé, devant leurs homologues américains (26 %), asiatiques (18 %) et français (16 %).

Les deux activités du pôle Automobile ont pour marché de référence la production automobile mondiale qui s'est élevée à 90,1 millions de véhicules en 2016, en hausse de 4,8 % par rapport à 2015. Elle devrait progresser en moyenne d'environ 2 % par an dans les quatre prochaines années pour atteindre 98,5 millions de véhicules en 2020 (source : IHS février 2017). Sur cette production supplémentaire de 8,4 millions de véhicules, environ 40 % soit 3,4 millions de véhicules seraient montés en Chine, qui représenterait, à elle seule, 30 % de la production mondiale en 2020. Le reste de la croissance aurait lieu dans les autres pays d'Asie (+1,8 million), en Europe (+1,3 million) et en Amérique du Nord (+1 million).

Dans ce contexte porteur, la Compagnie Plastic Omnium poursuit ses investissements industriels pour renforcer son dispositif dans les marchés clés. En février 2017, elle dispose d'un réseau de 122 usines automobiles, dont 39 sont situées en Asie, 57 en Europe, 18 en Amérique du Nord, et 8 en Amérique du Sud et en Afrique.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE EN 2016

L'**Environnement** est la deuxième activité de la Compagnie Plastic Omnium, et représente, en 2016, approximativement 5 % de son chiffre d'affaires économique. Son offre est constituée de produits et de services destinés principalement aux collectivités locales et aux entreprises : conteneurs pour les déchets avec services associés (maintenance, lavage), systèmes de gestion des déchets par tarification incitative et équipement urbain.

En 2016, afin de se recentrer sur son métier de conteneurisation des déchets, la Division Environnement a cédé sa dernière filiale spécialisée dans la signalisation routière et deux autres activités dans les fûts métalliques pour l'industrie chimique et dans les aires de jeux. Au 31 décembre 2016, elle emploie 1 800 personnes et dispose d'un centre de Recherche & Développement en France et de 6 usines situées en France, en Espagne et en Allemagne.

Leader de la conteneurisation des déchets, la Division Environnement a une part de marché estimée à 30 %* en Europe. Ses principaux concurrents sont deux sociétés allemandes, ESE et Schaefer, avec respectivement 20 %* et 17 %* du marché.

Dans les pays développés, l'activité est soutenue par la nécessité de réduire le volume de déchets résiduels et les coûts de gestion. Dans les pays émergents, l'amélioration du niveau de vie et l'urbanisation croissante s'accompagnent d'une forte augmentation des déchets et des besoins de conteneurisation.

Burelle SA détient deux filiales non industrielles : **Sofiparc** et **Burelle Participations**. Sofiparc est propriétaire d'un ensemble de bureaux situé à Levallois (Hauts-de-Seine) et détient des actifs fonciers et immobiliers dans la région lyonnaise. **Burelle Participations**, filiale spécialisée dans le capital-investissement, a pour vocation d'investir dans des entreprises non cotées avec un horizon de valorisation à moyen terme. Ces deux filiales représentent moins de 4 % du bilan consolidé de Burelle SA fin 2016.

Les activités de ces deux filiales, ainsi que leur stratégie de développement, sont présentées dans la section qui les concerne dans le chapitre « Commentaires sur les comptes consolidés du groupe Burelle » du présent rapport de gestion.

FAITS MARQUANTS

Burelle SA : une année d'accélération

2016 s'inscrit dans l'histoire du Groupe comme une grande année, illustrée par une forte performance opérationnelle et la conclusion de mouvements à forte portée stratégique. Soutenue par la contribution de ses trois filiales, Burelle SA réalise, une nouvelle fois, des résultats record, affichant un bénéfice net part du Groupe de 188,4 millions d'euros, en hausse de 25,6 %. Tous les principaux indicateurs financiers enregistrent des progressions à deux chiffres. Détenue à 57,01 % depuis l'annulation de 0,72 % de son capital en mars 2016, la Compagnie Plastic Omnium, la principale filiale de Burelle SA, est le principal moteur derrière cette performance. Son pôle Automobile signe une année particulièrement accomplie, démontrant sa capacité à améliorer sa rentabilité et accroître ses efforts d'investissements et d'innovation tout en concluant la plus grosse acquisition de son histoire dans les systèmes extérieurs et une nouvelle alliance dans le domaine de la propulsion à hydrogène. Fort des distributions attendues des filiales, le Conseil de Burelle SA proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2016 en hausse de 21 %, à 11,50 euros par action au lieu de 9,50 euros pour 2015.

Compagnie Plastic Omnium : acquisition stratégique dans les systèmes extérieurs et recentrage

Le 29 juillet 2016, la Compagnie Plastic Omnium a acquis les activités systèmes extérieurs de Faurecia pour une valeur d'entreprise de 665 millions d'euros. Soumise à l'accord des autorités européennes de la concurrence, cette opération a été autorisée moyennant un engagement de céder certains actifs européens, principalement en France, en Allemagne et en Espagne. Le processus de vente de ces actifs, qui représentent un chiffre d'affaires de 700 millions d'euros, a donné lieu à une offre ferme du groupe Flex|N|Gate et la cession a été finalisée le 31 mars 2017, après autorisation des autorités européennes de la concurrence.

Le périmètre conservé par la Compagnie Plastic Omnium vient compléter son dispositif européen dans les systèmes extérieurs en lui apportant un centre de R&D et cinq usines en Allemagne, un pays où elle n'était pas présente dans ce métier, et consolide ses relations avec les constructeurs allemands, notamment dans le segment premium. Il double sa présence en Espagne et la renforce en Slovaquie et en Belgique. En lui apportant 1 milliard de chiffre d'affaires supplémentaire, cette acquisition conforte la position de n° 1 mondial de la Compagnie Plastic Omnium dans les systèmes extérieurs, avec une part de marché de 15 %, et la propulse du 40^e au 29^e rang des équipementiers automobiles dans le monde.

* Estimation interne

Parallèlement à cette acquisition, la Compagnie Plastic Omnium a continué à rationaliser ses activités en procédant à la cession de plusieurs actifs non stratégiques dans l'Environnement, principalement la dernière filiale détenue dans la signalisation au Royaume-Uni. Dans l'Automobile, elle est entrée en discussion avec le Groupe allemand « mutares » pour lui céder ses activités de pièces de carrosserie et de structure pour les poids lourds. Cette cession devrait être conclue au 1^{er} semestre 2017. Ces cessions représentent un chiffre d'affaires annuel de 250 millions d'euros.

Compagnie Plastic Omnium : investir sur les nouvelles formes d'énergie

L'innovation est au cœur de la stratégie de croissance de la Compagnie Plastic Omnium. Déjà présente sur les systèmes de dépollution SCR pour les moteurs diesel et sur les réservoirs pressurisés pour les véhicules hybrides, elle investit pour devenir un des acteurs dans le domaine de la propulsion des véhicules à hydrogène et de la pile à combustible. En septembre 2016, elle a signé un accord de joint-venture avec la société israélienne ELBIT Systems pour former une start-up PO-CELLTECH qui associera son savoir-faire dans les systèmes électroniques et la gestion des fluides à celui de son partenaire dans la pile à combustible à faible teneur en métaux précieux et les super-condensateurs. Elle a également noué des accords de coopération avec plusieurs universités renommées dans ce domaine.

Pour augmenter son effort d'innovation dans les nouvelles énergies, la Compagnie Plastic Omnium a décidé de construire, à Bruxelles, un Centre de Recherche et d'Innovation, Δ-Deltatech. D'un coût estimé à environ 50 millions d'euros, ce nouveau centre de recherche ouvrira début 2019 et emploiera 200 ingénieurs.

Burelle Participations : nouvelle appréciation du portefeuille

Toujours dynamique, le secteur du capital-investissement continue de bénéficier d'un environnement très favorable, caractérisé par des financements attractifs et une expansion des multiples de valorisation. Portés par ce contexte propice aux cessions, les investissements de Burelle Participations ont rapporté, en 2016, des plus-values de 3,3 millions d'euros, essentiellement en provenance de fonds. Sur l'exercice, le portefeuille investi s'est apprécié de 12,2 %, générant une progression de l'actif net réévalué de 2,8 millions d'euros avant dividende. Les engagements de l'année ont atteint 18,5 millions d'euros dont 4 millions dans deux prises de participations en direct, le reste ayant été alloué aux nouvelles générations de fonds déjà en portefeuille.

Sofiparc : deux nouveaux immeubles

Deux nouveaux actifs sont venus enrichir le patrimoine de Sofiparc en 2016. Construit à un coût de 6 millions d'euros, le nouveau campus de Saint-Priest a été livré comme prévu au mois de juin. Il abrite désormais divers services de la Division Environnement de la Compagnie Plastic Omnium. Par ailleurs, Sofiparc a acquis, fin mars 2016, pour un prix de 25 millions d'euros, un immeuble de bureaux situé à Lyon, sur l'avenue Leclerc. Loué à la société TNT, maintenant FedEx, ce bâtiment se situe sur une parcelle voisine du terrain concédé en bail à construction pour l'exploitation de deux hôtels gérés par Accor. Cette opération ouvre la voie à de nouvelles perspectives de développement pour ce site de premier plan, à l'expiration du bail à construction.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE BURELLE SA

Le chiffre d'affaires économique¹ de Burelle SA atteint 6 938,6 millions d'euros en 2016, en hausse de 15,9 % et de 12,1 % à périmètre et change constants. Les effets de change de l'exercice sont favorables à hauteur de 163,1 millions d'euros. Les variations de périmètre concernent principalement l'acquisition, le 29 juillet 2016, des systèmes extérieurs de Faurecia qui apportent un chiffre d'affaires de 412,6 millions d'euros sur l'exercice. Les autres effets de périmètre ont trait à la cession de deux filiales à caractère non-stratégique, dont la dernière filiale détenue dans la signalisation au Royaume-Uni. Au total, les effets de périmètre s'élèvent à 429,5 millions d'euros.

Avec un chiffre d'affaires économique¹ de 6 935,7 millions d'euros en 2016, la Compagnie Plastic Omnium génère la quasi-totalité du chiffre d'affaires de Burelle SA. Sofiparc, la filiale immobilière, a facturé, en 2016, des loyers et charges pour 9 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros en 2015. Après déduction des loyers intergroupe, elle contribue, en consolidé, pour 2,9 millions d'euros, au chiffre d'affaires économique de Burelle SA en 2016 au lieu de 2,0 millions d'euros en 2015.

Le chiffre d'affaires consolidé¹ de Burelle SA s'établit à 5 860,2 millions d'euros, en hausse de 16,9 % et 11,6 % à change et périmètre constants. Les effets de change s'élèvent à 125,4 millions d'euros. Les effets de périmètre sont les mêmes que pour le chiffre d'affaires économique.

¹ Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé augmenté du chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE EN 2016

En millions d'euros	2015	2016	Variation	Variation à périmètre et change constants
Europe, Afrique % du CA	3 137,6 52%	3 738,1 54%	+19,1%	+9,7%
Amérique du Nord % du CA	1 683,3 28%	1 813,8 26%	+7,8%	+7,7%
Asie % du CA	1 001,3 17%	1 188,4 17%	+18,7%	+23,0%
Amérique du Sud % du CA	162,3 3%	198,4 3%	+22,2%	37,2%
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE¹	5 984,5	6 938,6	+15,9%	+12,1%
Europe, Afrique % du CA	2 686,6 54%	3 272,4 56%	+21,8%	+10,8%
Amérique du Nord % du CA	1 580,1 32%	1 698,4 29%	+7,5%	+6,7%
Asie % du CA	582,9 11%	690,9 12%	+18,5%	+21,4%
Amérique du Sud % du CA	162,3 3%	198,4 3%	+22,2%	37,2%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ¹	5 011,9	5 860,2	+16,9%	+11,6%

¹ Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé augmenté du chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention.

La croissance du chiffre d'affaires de Burelle SA est alimentée par le pôle Automobile de la Compagnie Plastic Omnium. Soutenues par de bons carnets de commandes, la montée en cadence des nouvelles usines et l'apport des nouveaux produits technologiques, les deux divisions du pôle génèrent, en 2016, un chiffre d'affaires économique en progression de 17,3 %. À périmètre et change constants, le taux de croissance atteint 12,8 %, une hausse largement supérieure à celle de la production automobile mondiale estimée à 4,8 % en 2016.

En termes géographiques, l'Europe est la zone la plus fortement contributrice à la progression du chiffre d'affaires. À périmètre et change constants, elle croît de 9,7 %. Elle est suivie par l'Asie, en hausse de 23 %. La croissance y est soutenue par la Chine qui progresse de 30,8 % à périmètre et change constants. Elle représente à elle seule un chiffre d'affaires économique de 634 millions d'euros soit plus de 9 % du chiffre d'affaires total de Burelle SA. Dans le reste de l'Asie, la croissance atteint 14,6 % à périmètre et changes constants, portée par le Japon, l'Inde et la Corée du Sud. L'Amérique du Nord progresse de 7,7 % à périmètre et changes constants en 2016 et de 10,9 % sur le second semestre. Cette région qui bénéficie de l'ouverture de nouvelles capacités et d'une forte présence sur le segment porteur des SUV est programmée pour devenir une source de croissance majeure.

La marge opérationnelle, après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part des entreprises associées et coentreprises, s'établit à 554,9 millions d'euros en 2016 au lieu

de 465,8 millions d'euros en 2015, en hausse de 19,1 %. L'acquisition des activités systèmes extérieurs de Faurecia contribue pour 17,6 millions d'euros. Hors cet impact, la marge opérationnelle progresse de 15,3 %.

En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, la marge opérationnelle se renforce de 9,3 % à 9,5 %. Cette amélioration provient de la Compagnie Plastic Omnium dont la rentabilité croît malgré l'impact dilutif de l'acquisition des systèmes extérieurs de Faurecia.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 21,6 millions d'euros au lieu de 18,8 millions d'euros en 2015.

Le résultat non courant est constitué d'une charge nette de 69,9 millions d'euros contre 71,6 millions d'euros en 2015. Ce montant comprend essentiellement les plus-values nettes de 3,3 millions d'euros réalisées par Burelle Participations et des charges nettes liées à la Compagnie Plastic Omnium qui, dans les comptes de Burelle SA, s'élèvent à 73,2 millions d'euros.

Les charges financières nettes s'établissent, en 2016, à 69,1 millions d'euros contre 57,4 millions d'euros en 2015.

La charge d'impôt représente 87,1 millions d'euros contre 75,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 23,9 % en 2016 au lieu de 26,9 % en 2015.

Après prise en compte de tous ces éléments et des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe de Burelle SA atteint le niveau record de 188,4 millions d'euros, en hausse de 25,6 %. Ramené à une action, il s'élève à 107,24 euros contre 85,42 euros pour l'exercice 2015.

En hausse de 21,4 %, la capacité d'autofinancement atteint, en 2016, 732,4 millions d'euros et laisse, après paiement des intérêts et des impôts et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, une trésorerie en provenance des opérations de 640,3 millions d'euros au lieu de 518,5 millions d'euros en 2015.

Les investissements de l'exercice ressortent à 432,9 millions d'euros contre 326,0 millions d'euros en 2015. La Compagnie Plastic Omnium qui prévoit d'investir 2,5 milliards d'euros entre 2016 et 2020 en nouvelles capacités et en projets compte pour 402,1 millions d'euros dans ce total. Le solde de 30,8 millions d'euros concerne essentiellement les travaux et les acquisitions d'actifs réalisés par Sofiparc au cours de l'année. Après prise en compte de ces investissements, le cash-flow libre¹ atteint 207,4 millions d'euros en 2016 contre 192,5 millions d'euros en 2015, en hausse de 7,7 %.

L'acquisition des systèmes extérieurs de Faurecia et les autres variations de périmètre de l'exercice aboutissent à un investissement net de 660,3 millions d'euros. Après prise en compte des montants consacrés aux distributions de dividendes et aux rachats d'actions qui s'élèvent à 80,9 millions d'euros en 2016 contre 56,1 millions d'euros en 2015, l'endettement financier net à la fin de l'exercice ressort à 755,7 millions d'euros contre 209,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il représente 45,5 % du montant des capitaux propres et des subventions au 31 décembre 2016 contre 14,7 % au 31 décembre 2015.

PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 sera une année de forte croissance pour la Compagnie Plastic Omnium qui intégrera en année pleine son nouveau périmètre et continuera de croître plus vite que la hausse de production automobile mondiale estimée de 1 % à 2 %. Dans ce contexte, elle affichera une nouvelle progression de la marge opérationnelle et du résultat net part du Groupe.

Le programme d'investissements de 2,5 milliards d'euros pour 2016-2020 sera poursuivi afin de soutenir la croissance, d'améliorer la rentabilité des activités acquises en 2016 et de préparer les mutations technologiques à venir. À horizon 2020, la Compagnie Plastic Omnium vise un chiffre d'affaires économique de 9,5 milliards d'euros soit une progression de 60 % par rapport au montant de 2015.

Burelle Participations n'anticipe pas de cession significative sur l'exercice. Le résultat de Sofiparc en 2017 devrait être proche de celui de 2016.

Dans ce contexte, les résultats consolidés de Burelle SA en 2017 évolueront dans le sillage de ceux de la Compagnie Plastic Omnium.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 31 mars 2017, la Compagnie Plastic Omnium a annoncé la cession au groupe américain Flex|N|Gate des actifs acquis à Faurecia Systèmes Extérieurs qu'elle devait céder pour se conformer à la décision de la Commission Européenne. Cette opération s'est conclue à une valeur d'entreprise de 200 millions d'euros. Début mars, la Compagnie Plastic Omnium a signé le contrat de cession de ses activités dans les poids lourds au groupe allemand « mutares ».

Aucun autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2016, n'est intervenu depuis la date de clôture.

¹ L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INDICATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de sa communication financière le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2016 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de chiffre d'affaires économique qui correspond au chiffre d'affaires consolidé augmenté du chiffre d'affaires de ses coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention : HBPO, société allemande leader mondial des modules bloc avant, Yanfeng Plastic Omnium, leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, BPO, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs et Plastic Recycling, société spécialisée dans le recyclage des matériaux plastiques.

RÉCONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires économique du périmètre historique	6 526 062	5 984 501
Chiffre d'affaires économique du périmètre « Systèmes Extérieurs de Faurecia » acquis	412 570	-
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	6 938 632	5 984 501
<i>Dont</i> Chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention	1 078 481	972 604
Chiffre d'affaires consolidé du périmètre historique	5 447 581	5 011 897
Chiffre d'affaires consolidé du périmètre « Systèmes Extérieurs de Faurecia » acquis	412 570	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	5 860 151	5 011 897

PRÉSENTATION AVEC LES ACTIVITÉS « SYSTÈMES EXTÉRIEURS DE FAURECIA » EN ANNÉE PLEINE 2016

En milliers d'euros	2016
Chiffre d'affaires économique du périmètre historique	6 526 062
Chiffre d'affaires économique du périmètre « Systèmes Extérieurs de Faurecia » acquis	1 046 270
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	7 572 332
<i>Dont</i> Chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention	1 078 481
Chiffre d'affaires consolidé du périmètre historique	5 447 581
Chiffre d'affaires consolidé du périmètre « Systèmes Extérieurs de Faurecia » acquis	1 046 270
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 493 851

COMPTES CONSOLIDÉS : BILAN

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Goodwill	3.1.2 - 3.2 - 5.1.1 - 5.1.2	531 077	275 149
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2 - 3.2 - 5.1.2	484 322	381 170
Immobilisations corporelles	3.1.2 - 3.2 - 3.3 - 5.1.3 - 5.1.4	1 423 842	1 209 259
Immeubles de placement	3.1.2 - 3.2 - 5.1.5	135 310	116 378
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	5.1.6	190 192	159 073
Actifs financiers disponibles à la vente - Titres de participation	5.1.7.1 - 6.4.2 - 6.8	389	352
Autres actifs financiers disponibles à la vente *	5.1.7.2 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	58 821	29 624
Autres actifs financiers non courants *	5.1.8 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	53 304	63 721
Impôts différés actifs	5.1.12	139 305	86 217
TOTAL ACTIF NON COURANT		3 016 562	2 320 943
Stocks	3.1.2 - 5.1.9	390 312	347 413
Créances de financement clients *	5.1.10 - 5.2.7.6 - 6.8	33 918	18 833
Créances clients et comptes rattachés	3.1.2 - 5.1.11.2 - 5.1.11.4 - 6.3.1 - 6.4.2 - 6.8	809 677	577 929
Autres créances	3.1.2 - 5.1.11.3 - 5.1.11.4	348 559	226 951
Autres actifs financiers et créances financières *	5.1.10 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	63 044	27 941
Instruments financiers de couverture *	3.1.2 - 5.2.7.6 - 5.2.8 - 6.4.2 - 6.8	499	1 558
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	3.1.2 - 5.1.13 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	382 325	729 037
TOTAL ACTIF COURANT		2 028 334	1 929 662
Actifs destinés à être cédés	5.1.16	240 712	5 780
TOTAL ACTIF		5 285 608	4 256 385
En milliers d'euros			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.2.1.1	27 800	27 800
Actions propres		(7 984)	(7 929)
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 500	15 500
Réserves consolidées		786 828	679 154
Résultat de la période		188 445	150 040
CAPITAUX PROPRES GROUPE		1 010 589	864 565
Participations ne donnant pas le contrôle		638 868	541 082
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 649 457	1 405 647
Emprunts et dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 6.8	1 146 962	952 950
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.6	115 638	106 861
Provisions	5.2.5	45 866	34 920
Subventions	5.2.4	12 420	13 875
Impôts différés passifs	5.1.12	77 885	58 843
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 398 771	1 167 449
Découverts bancaires *	3.1.2 - 5.1.13.2 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	10 348	16 080
Emprunts et dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.6 - 6.8	172 467	98 284
Autres dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.6 - 6.4.2 - 6.8	5	3
Instruments financiers de couverture *	3.1.2 - 5.2.7.6 - 5.2.8 - 6.4.2 - 6.8	17 870	12 757
Provisions	5.2.5	41 912	35 019
Subventions	5.2.4	-	281
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.9.1 - 5.2.9.3 - 6.4.2 - 6.8	1 224 605	1 009 192
Autres dettes d'exploitation	5.2.9.2 - 5.2.9.3	690 805	511 673
TOTAL PASSIF COURANT		2 158 012	1 683 289
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	5.1.16	79 368	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 285 608	4 256 385

* Agrégats constitutifs de la dette financière nette. L'Endettement financier net s'élève à 755,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 209,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (voir la note 5.2.7.6 « De l'endettement brut à l'endettement net »).

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

COMPTES CONSOLIDÉS : COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	2016	%	2015	%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	3.1.1 - 3.1.4.1 - 3.1.4.2	5 860 151	100,0 %	5 011 897	100,0 %
Coût des biens et services vendus	4.2	(4 876 650)	(83,2 %)	(4 166 595)	(83,1 %)
MARGE BRUTE		983 501	16,8 %	845 302	16,9 %
Frais de recherche et développement nets	4.1 - 4.2	(145 740)	(2,5 %)	(108 079)	(2,2 %)
Frais commerciaux	4.2	(55 086)	(0,9 %)	(62 215)	(1,2 %)
Frais administratifs	4.2	(257 984)	(4,4 %)	(225 128)	(4,5 %)
MARGE OPÉRATIONNELLE avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	3.1.1	524 691	9,0 %	449 880	9,0 %
Amortissement des actifs incorporels acquis *	3.1.1 - 4.4	(21 583)	(0,4 %)	(18 795)	(0,4 %)
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	3.1.1 - 4.5	51 801	0,9 %	34 749	0,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE **	3.1.1	554 908	9,5 %	465 834	9,3 %
Autres produits opérationnels	3.1.1 - 4.6	50 671	0,9 %	20 874	0,4 %
Autres charges opérationnelles	3.1.1 - 4.6	(120 548)	(2,1 %)	(92 452)	(1,8 %)
Charges nettes de financement	3.1.1 - 4.7	(60 437)	(1,0 %)	(55 604)	(1,1 %)
Autres produits et charges financiers	3.1.1 - 4.7	(8 669)	(0,1 %)	(1 781)	(0,0 %)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES avant impôt et après quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	3.1.1	415 925	7,1 %	336 871	6,7 %
Impôt sur le résultat	3.1.1 - 4.8	(87 055)	(1,5 %)	(75 679)	(1,5 %)
RÉSULTAT NET	3.1.1	328 870	5,6 %	261 192	5,2 %
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	4.9	140 425	2,4 %	111 152	2,2 %
RÉSULTAT NET - PART REVENANT AU GROUPE		188 445	3,2 %	150 040	3,0 %
Résultat net par action - part revenant au Groupe	4.10				
De base (en euros)***		107,24		85,42	
Dilué (en euros)****		107,24		85,42	

* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

** À compter du 1^{er} janvier 2016, la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.) est présentée au niveau de l'impôt sur le résultat et non plus au niveau de la marge brute et de la marge opérationnelle. Les chiffres de 2015 restent inchangés.

*** Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

**** En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action de base.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Burelle SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 1.1 « Référentiel appliqué, règles et méthodes comptables » et 4.8 « Impôt sur le résultat » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent les impacts du changement de présentation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dans le compte de résultat consolidé.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 1.1.13 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du Groupe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- La note 1.1.11 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Groupe pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

- La note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise que la reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Groupe pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, leur application.
- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 10 avril 2017

Mazars
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés
Jean-Jacques Dedouit

Commissaires aux comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BURELLE SA

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 10 avril 2017

Mazars
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés
Jean-Jacques Dedouit

Commissaires aux comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ EN 2016

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Société holding, Burelle SA a pour objet principal d'exercer le contrôle de ses filiales et de participer à la définition et à la conduite de leur politique de développement. Elle exerce également une activité de prestations de services de direction générale auprès de ces sociétés.

Le portefeuille de participations de Burelle SA comprend trois filiales dont la plus importante est la Compagnie Plastic Omnium, détenue à 57,01 %. Les deux autres sont Burelle Participations, spécialisée dans le capital-investissement, et Sofiparc, société immobilière. Burelle SA possède l'intégralité de leur capital.

Les prestations de services rendues par Burelle SA génèrent un chiffre d'affaires qui s'élève à 9,7 millions d'euros en 2016 contre 9,3 millions d'euros en 2015. Ce chiffre d'affaires comprend principalement les facturations liées aux prestations de direction générale rendues par Burelle SA à des sociétés du groupe de la Compagnie Plastic Omnium et à Sofiparc, pour 9,3 millions d'euros en 2016 contre 8,9 millions d'euros en 2015. Le solde porte sur une commission facturée à Burelle Participations pour l'animation et la gestion de cette filiale, d'un montant de 0,4 million d'euros, quasiment stable par rapport à celui de 2015.

Les charges d'exploitation s'établissent à 18,9 millions d'euros en 2016 contre 19,2 millions d'euros en 2015. Le poste le plus important concerne les charges de personnel et les rémunérations de la Direction Générale. Le montant de ces rémunérations et leur mode de détermination sont détaillés dans le chapitre 'Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux' de ce rapport. La baisse des charges d'exploitation résulte du coût de la vérification fiscale de 0,7 million d'euros comptabilisé en 2015. Hormis cet impact, les charges d'exploitation passent de 18,6 millions d'euros en 2015 à 18,9 millions d'euros en 2016.

Après prise en compte des charges d'exploitation, il reste une perte d'exploitation de 9,2 millions d'euros en 2016 contre 9,9 millions d'euros en 2015. Cette perte est intégralement couverte par le résultat financier qui s'établit à 37,7 millions d'euros en 2016 contre 33,5 millions d'euros en 2015. La hausse de ce résultat est essentiellement due aux dividendes versés par la Compagnie Plastic Omnium qui passent de 32,2 millions d'euros en 2015 à 35,6 millions d'euros en 2016, en croissance de 10,8 %. Le dividende de Burelle Participations progresse de 0,4 million d'euros à 1 million d'euros tandis que celui de Sofiparc est stable à 0,9 million d'euros. Les intérêts nets générés sur la trésorerie s'élèvent à 0,2 million d'euros en 2016 contre 0,1 million d'euros en 2015.

Une fois tous ces éléments intégrés, le résultat courant de l'exercice ressort à 28,5 millions d'euros contre 23,6 millions d'euros en 2015.

Le résultat exceptionnel de 2016 provient intégralement des opérations effectuées dans le cadre du contrat d'animation de l'action Burelle SA. Ces transactions ont généré un profit de 0,4 million d'euros, montant légèrement supérieur à celui de 2015. Le résultat de l'exercice précédent de 1 million d'euros incluait, outre le résultat du contrat d'animation, une reprise de provision de 0,7 million d'euros relative au coût de la vérification fiscale comptabilisée en charge.

Société-mère d'un groupe fiscal intégrant la société Sofiparc, Burelle SA reçoit de cette filiale sa quote-part de l'impôt sur les sociétés qui s'établit, en 2016, à 1 million d'euros, au même niveau qu'en 2015. Les dividendes versés au cours de l'exercice donnent lieu à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 %, soit un montant de 0,5 million d'euros pour 2016 au lieu de 0,4 million d'euros en 2015.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net progresse de 25,1 millions d'euros en 2015 à 29,5 millions d'euros en 2016.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2016, la famille Burelle détient 80,36 % du capital social de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société Sogec 2, actionnaire à 35,37 % de Burelle SA, et sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 24,01 % de Burelle SA. A la connaissance de la Société, aucun actionnaire extérieur à la famille Burelle ne possède 5 % ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2016, Burelle SA compte 1 438 240 actions ayant un droit de vote double. A cette date, le nombre de droits de vote théoriques est de 3 291 555 et le nombre de droits de vote exerçables de 3 195 701. Au 31 décembre 2016, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 88,88 % des droits de vote théoriques et 91,54 % des droits de vote exerçables.

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de plan d'épargne d'entreprise ni de fonds commun de placement d'entreprise comportant des actions de la Société. Les salariés ne disposent pas d'actions au titre de l'actionnariat prévu par les articles L. 225-197 du Code de commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Sous réserve du droit de vote double mentionné ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie spéciale d'actions, ni à une catégorie spéciale d'actionnaires.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si celles-ci en bénéficient.

A la date du présent document, il n'existe à la connaissance de Burelle SA, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Burelle, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016 a autorisé la Société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Au cours de l'exercice 2016, 2 602 actions ont été vendues à un prix moyen de 827,65 euros par action et 2 187 actions ont été achetées à un prix moyen de 813,39 euros par action. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers, ce contrat a pour objectif de réduire la volatilité du titre.

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucun rachat d'actions propres en dehors du contrat de liquidité.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la position en actions propres depuis la fin de l'exercice 2015 et l'affectation de ces actions par objectif. Au cours de l'exercice, aucune action n'a été réaffectée à un objectif autre que celui qui était visé lors de son rachat. Au cours des 24 derniers mois, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres.

	Contrat de liquidité	Croissance externe	Total
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015	2 754	93 515	96 269
Valeur comptable (en euros)	1 833 485	6 094 937	7 928 422
Nombre d'actions achetées en 2016	2 187	0	2 187
Prix moyen d'achat (en euros)	813,39		813,39
Montant des achats (en euros)	1 778 886		1 778 886
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions vendues en 2016	2 602	0	2 602
Prix moyen de cession (en euros)	827,65		827,65
Montant des ventes (en euros)	2 153 537		2 153 537
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016	2 339	93 515	95 854
Valeur comptable (en euros)	1 889 174	6 094 937	7 984 111

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

COMPTES SOCIAUX : BILAN

En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	2016 Montants nets	2015 Montants nets
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	3.1	4	3	1	1
Immobilisations corporelles	3.1	516	482	34	43
Immobilisations financières	3.2	126 623		126 623	126 568
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		127 143	485	126 658	126 612
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés	3.3	21		21	0
Créances clients	3.3	3 138		3 138	3 632
Créances financières Groupe	3.3	1 187		1 187	0
Autres créances	3.3	84		84	51
Disponibilités	3.4	46 531		46 531	34 215
Charges constatées d'avance	3.9	51		51	53
TOTAL ACTIF CIRCULANT		51 012	0	51 012	37 951
TOTAL		178 155	485	177 670	164 563

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Montants avant affectation du résultat			
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3.5	27 800	27 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3.6	15 500	15 500
Réserves et report à nouveau	3.6	81 873	73 470
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		29 491	25 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES		154 664	141 866
Provisions pour risques et charges		5	5
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18	191
<i>dont concours bancaires courants</i>		18	191
Emprunts et dettes financières divers		15 309	14 546
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		390	307
Dettes fiscales et sociales		7 269	7 431
Autres dettes		15	217
TOTAL DES DETTES	3.8	23 001	22 692
TOTAL		177 670	164 563

COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	2.1	9 671	9 302
Achats et charges externes	2.2	(1 872)	(1 882)
Impôts et taxes		(1 939)	(2 508)
Charges de personnel	2.3	(14 752)	(14 508)
Dotations aux amortissements et provisions	2.4	(21)	(21)
Autres charges		(316)	(315)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(9 229)	(9 932)
RÉSULTAT FINANCIER	2.5	37 744	33 482
RÉSULTAT COURANT		28 515	23 550
Résultat exceptionnel	2.6	430	960
Résultat avant impôts		28 945	24 510
Impôts sur les bénéfices	2.7	546	586
RÉSULTAT NET		29 491	25 096

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN MILLIERS D'EUROS

	2012	2013	2014	2015	2016
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	27 800	27 800	27 800	27 800	27 800
b) Nombre d'actions émises	1 853 315	1 853 315	1 853 315	1 853 315	1 853 315
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 187	7 894	8 875	9 302	9 664
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	15 308	16 582	20 437	23 925	28 913
c) Impôts sur les bénéfices	(1 302)	(888)	(834)	(586)	(546)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	16 594	15 449	22 590	25 096	29 491
e) Montant des bénéfices distribués	7 726	12 301	14 051	16 693	21 313
3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions	8,96	9,42	11,48	13,22	15,89
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8,95	8,34	12,19	13,54	15,91
c) Montant des bénéfices distribués	4,40	7,00	8,00	9,50	11,50
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	8	8	8	8	8
b) Montant de la masse salariale	6 788	7 934	8 990	9 906	10 346
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres...)	4 211	4 900	3 969	4 602	4 407

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Burelle S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note « I. Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des actions propres. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 10 avril 2017

Mazars
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés
Jean-Jacques Dedouit

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application des articles L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Objet : votre Société a conclu une convention de services, révisée au deuxième semestre 2001, rémunérant les prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du Groupe assurées par la Direction Générale.

Autorisation : cette convention a été réexaminée au cours des séances du conseil d'Administration de Burelle SA du 1^{er} avril 2016, 28 juillet 2016 et 24 octobre 2016. Au cours de cette dernière réunion, il a été décidé de modifier le mode de détermination de la rémunération variable versée par Burelle SA à ses Dirigeants Mandataires Sociaux (MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié). Cette nouvelle méthode de calcul est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modalités : le calcul de l'intéressement de MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié reste assis sur la même base que précédemment à savoir la capacité d'autofinancement auditée et certifiée, après paiement des intérêts et de l'impôt, augmentée de la quote-part de la capacité d'autofinancement des coentreprises, après paiement des impôts et intérêts et nette des dividendes versés par ces sociétés.

Après avis favorable du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration de Burelle SA du 26 octobre 2016 a adopté une nouvelle formule de calcul afin de réduire l'impact de la forte progression de la capacité d'autofinancement sur l'intéressement versé par Burelle SA aux Dirigeants Mandataires Sociaux. Cette décision a pour effet de réduire significativement la progressivité de la formule de calcul et de « quasiment plafonner » les sommes versées à chacun des bénéficiaires.

Le coût des prestations de services rendues par la Direction Générale de Burelle SA est facturé aux sociétés du groupe selon des clés de répartition approuvées par le Conseil d'Administration de Burelle SA du 4 avril 2008 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2008. Ces clés ont été actualisées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2013 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013. Dans sa séance du 24 octobre 2016, le Conseil d'Administration de Burelle SA a décidé que ces clés resteraient inchangées pour l'exercice 2016.

AVIS DE CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Au titre de cette convention, les prestations de services de la Direction Générale facturées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent respectivement à :

● Sofiparc SAS : 433 907 € HT

Personnes intéressées : M. Laurent Burelle

● Compagnie Plastic Omnium SA : 1 729 376 € HT

Personnes intéressées : Mme Eliane Lemarié, et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

COMMISSION DE GESTION ET D'ANIMATION AVEC BURELLE PARTICIPATIONS S.A.

Objet : votre Société a conclu une convention de services rémunérant le rôle de ses dirigeants dans l'animation et la gestion de Burelle Participations S.A.

Autorisation : cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Modalités : le montant de la commission de gestion et d'animation due par Burelle Participations SA à Burelle SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'est élevé à 366.711 euros.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

PLAN DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Objet : depuis 2013, certains cadres du Groupe et les Dirigeants Mandataires Sociaux bénéficient d'un plan de retraite leur allouant un complément de retraite plafonné à 10 % de la rémunération de référence dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Autorisation : cette convention est conforme à la décision prise par le Conseil d'Administration de Burelle SA du 19 décembre 2003, ratifiée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2004, et à la décision du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium SA du 11 décembre 2003, ratifiée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2004.

Modalités : une quote-part de la charge de Burelle SA au titre de ce plan de retraite est facturée à la Compagnie Plastic Omnium SA et à Sofiparc SAS dans les mêmes proportions que celles qui sont arrêtées pour les prestations de services de la Direction Générale.

Pour l'exercice 2016, les montants facturés au titre du plan de retraite complémentaire se sont élevés respectivement à :

● Sofiparc SAS 45.156 euros

Personne intéressée : M Laurent Burelle

● Compagnie Plastic Omnium SAS 189.748 euros

Personnes intéressées : Mme Eliane Lemarié et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 10 avril 2017

Mazars
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés
Jean-Jacques Dedouit

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et vous proposons d'affecter le résultat net de Burelle SA pour l'exercice 2016 qui s'élève à 29 490 773,96 € comme suit :

Le bénéfice distribuable de 89 365 755,36 euros se décompose ainsi :

● report à nouveau disponible à fin 2016 :	59 874 981,40 €
● résultat disponible :	29 490 773,96 €
= bénéfice distribuable :	89 365 755,36 €

Sur ce bénéfice, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 21 313 122,50 euros, soit pour chacune des actions qui composent le capital social, un dividende de 11,50 euros par action, en hausse de 21,0 % par rapport au dividende 2015 de 9,50 euros. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Si vous approuvez cette proposition, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 68 052 632,86 euros, en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

	2015	2014	2013
Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 757 161	1 756 415	1 757 101
Dividende distribué	9,50 €	8,00 €	7,00 €
Sommes réparties	16 693 029,50 €	14 051 320 €	12 299 707 €

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation, dans la troisième résolution, les conventions visées au Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions Réglementées conclues au cours de l'exercice 2016. Ces conventions portent sur la facturation des prestations de services d'animation et de coordination assurées, au cours de l'exercice, par la Direction Générale de Burelle SA, auprès de sociétés du groupe de la Compagnie Plastic Omnium et de Sofiparc.

La résolution suivante traite des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice. Elle porte sur la convention de services rémunérant le rôle des dirigeants de Burelle SA dans l'animation et la gestion de Burelle Participations.

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été communiqués.

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à votre Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016 afin de procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

dans les conditions suivantes :

- le prix maximum auquel les actions seront acquises est de 1 800 euros par action,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées, correspond légalement à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit 185 331 actions,
- les rachats d'actions seront effectués par tous moyens, sur le marché boursier, de gré à gré ou par achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Au 31 décembre 2016, Burelle SA détient 95 854 actions propres soit 5,17 % du capital social. Sur ces actions propres, 93 515 actions (5,0 % du capital) sont affectées aux opérations de croissance externe et 2 339 actions figurent dans le contrat de liquidité.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

Les deux résolutions suivantes concernent la composition du Conseil d'Administration. Dans la septième et dans la huitième résolution, il vous est proposé de nommer administrateur, pour une durée de trois ans, Mme Clotilde Lemarié et Mme Helen Bouygues. Si vous approuvez ces deux nominations, le nombre d'administrateurs passera à dix, après le départ de M. Henri Moulard qui quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 juin 2017.

Si vous approuvez les nominations de Mmes Clotilde Lemarié et Helen Lee Bouygues, le Conseil comprendra quatre femmes sur dix membres. Avec un taux de représentation des femmes de 40 %, sa composition respectera le minimum fixé par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 sur la mixité.

La neuvième résolution concerne la nomination d'un censeur, sous réserve de l'adoption de la 15^{ème} résolution instituant la possibilité pour l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer un ou plusieurs censeurs. Sous cette réserve, il vous est proposé de nommer M. Henri Moulard censeur pour une durée de trois ans. En tant que tel, il prendra part aux délibérations du Conseil d'Administration avec voix consultative et pourra être rémunéré sur décision du Conseil par prélèvement sur la somme globale allouée aux jetons de présence par l'Assemblée.

Pour tenir compte de la nouvelle composition du conseil et de la nomination d'un censeur, le Conseil vous propose, dans la dixième résolution, de porter le montant maximal des jetons de présence de 315 000 euros à 420 000 euros, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans sa séance du 31 mars 2017, le Conseil a décidé, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée du nouveau montant maximal des jetons de présence, de fixer la répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- Président : 8 700 € par séance du Conseil
- Administrateurs et censeurs : 4 450 € par séance du Conseil
- Président du Comité des Comptes ou des Rémunérations : 6 150 € par séance du Comité
- Membre du Comité des Comptes ou des Rémunérations : 4 450 € par séance du Comité
- Solde réparti proportionnellement entre les administrateurs et censeurs.

Dans la onzième résolution, il vous est demandé de vous prononcer sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Dirigeants Mandataires Sociaux en raison de leur mandat. Ces principes et critères sont présentés dans la section 'Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (voir pages 200 à 207 du rapport annuel).

Les trois résolutions suivantes portent sur les éléments de rémunération dues ou attribuées au titre de l'exercice 2016 à MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié. Conformément aux dispositions, du Code de Gouvernement d'Entreprise Afep-MEDEF, il vous est demandé d'émettre un vote favorable sur ces éléments tels qu'ils sont présentés dans la section 'Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (voir pages 200 à 207 du rapport annuel).

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans la partie de l'Assemblée qui relève de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il vous est proposé, dans la quinzième résolution, de modifier les statuts pour permettre la nomination de jusqu'à trois censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires.

Les censeurs prendront part aux délibérations avec voix consultative et le Conseil pourra leur allouer en rémunération de leur activité, des jetons de présence dont la part sera déterminée par le Conseil sur la somme globale des jetons de présence fixée par l'assemblée.

La seizième résolution porte sur la mise en conformité de l'alinéa 2 de l'article 4 « siège social » des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II. Si la modification proposée est approuvée, le Conseil d'Administration de Burelle SA sera autorisé à transférer le siège social partout sur le territoire français sur sa seule décision, sous réserve que cette décision soit ratifiée lors de l'Assemblée Générale qui suit.

La dix-septième résolution traite des pouvoirs à conférer pour faire tous dépôts et formalités requis par la loi consécutivement à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

En complément de ces informations, vous trouverez en fin du rapport annuel, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, lequel fait partie intégrante de ce rapport.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du Rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et desquels il résulte un bénéfice net de 29 490 773,96 euros.

Deuxième résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice s'élève à 29 490 773,96 euros et que le report à nouveau est de 59 874 981,40 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 89 365 755,36 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

● Dividendes sur 1 853 315 actions existantes au 31 décembre 2016	21 313 122,50 €
● Report à nouveau	68 052 632,86 €
Total :	89 365 755,36 €

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 2016 à 11,50 euros par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera détaché le **6 juin 2017** et mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le **8 juin 2017**.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en euros	Dividende* en euros
2013	1 757 101 actions entièrement libérées	12 299 707,00	7,00
2014	1 756 415 actions entièrement libérées	14 051 320,00	8,00
2015	1 757 161 actions entièrement libérées	16 693 029,50	9,50

* Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % en 2013, 2014 et 2015 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice – Approbation des modifications d'une convention existante avec la Compagnie Plastic Omnium et Sofiparc

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, approuve les modifications apportées à la convention de prestations de services de la Direction Générale du Groupe conclue avec la Compagnie Plastic Omnium et Sofiparc décidées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux articles L 225-38 du Code de commerce.

Quatrième résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017

Cinquième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 188,4 millions d'euros.

Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'AMF ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises ; ou
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision,
- le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, soit 1 853 315 actions représentant un nombre total maximum de 185 331 actions ;

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 800 euros par action.

Au 31 décembre 2016, Burelle SA détenait 95 854 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 185 331 actions s'élève à 333 595 800 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique visant la Société.

A moins qu'elle le constate elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 333 595 800 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016 dans sa cinquième résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Septième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Clotilde Lemarié en adjonction aux membres actuellement en fonction, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Helen Lee Bouygues en adjonction aux membres actuellement en fonction, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution : Nomination d'un censeur sous réserve de l'adoption de la quinzisième résolution

Sous réserve de l'adoption de la 15^{ème} résolution instituant la possibilité pour l'Assemblée Générale Ordinaire de nommer un ou plusieurs censeurs, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de censeur M. Henri Moulard pour une durée de trois années. Le mandat de M. Henri Moulard prendra fin à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution : Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration de 315 000 euros à 420 000 euros.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Onzième résolution : Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux dirigeants mandataires sociaux, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Douzième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément à la recommandation du § 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un vote favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Treizième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément à la recommandation du § 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un vote favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Quatorzième résolution : Vote impératif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément à la recommandation du § 26 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2016, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un vote favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

**TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2017**

**DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Quinzième résolution :
Modification des statuts pour permettre
la création de postes de censeur**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'ajouter un nouvel article 16 – Censeurs rédigé de la manière suivante :

« Article 16 – Censeurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de censeurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à la nomination à titre provisoire de censeurs, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre censeur dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Le Conseil d'Administration peut allouer aux censeurs, en rémunération de leur activité, des jetons de présence. La part leur revenant est déterminée par le Conseil et répartie entre eux par celui-ci.

Elle est prélevée sur la somme globale des jetons de présence telle qu'elle a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. »

En conséquence de l'adoption de cet article, l'ensemble des articles actuels des statuts numérotés 16 à 19 sont renumérotés en 17 à 20.

**Seizième résolution :
Mise en harmonie de l'article 4 « Siège social »
des statuts de la société relatif au transfert
du Siège social**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en conformité l'alinéa 2 de l'article 4 « siège social » des statuts de la société avec les dispositions de la loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

**Dix-septième résolution :
Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.

Burelle SA

Relations actionnaires

1, allée Pierre Burelle – 92593 Levallois cedex

Tél. : +33 (0) 1 40 87 65 00

Fax : +33 (0) 1 40 87 96 80

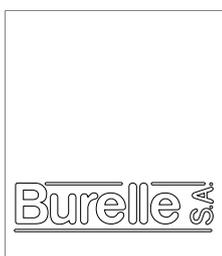
investor.relations@burelle.com

<http://www.burelle.com>

Direction Générale de Burelle SA

1, rue François 1^{er} – 75008 Paris

Site internet : www.burelle.com



Siège social

19, boulevard Jules Carteret – 69007 Lyon

Société Anonyme au Capital de 27 799 725 euros

RCS : Lyon 785 386 319

APE : 741J